

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2013

Date de la convocation : 26 septembre 2013 Date d'affichage: 26 septembre 2013	Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de votants : 18 Nombre de procurations :
<i>L'an deux mille treize, le premier octobre, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le vingt six septembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, maire</i>	Présents : FORT Alain, DELGUTTE Stéphanie, POUGNARD Dominique, BONNIN Stéphane, GUIOCHON Rémy BARBOT Patrice, BERNAUDEAU-MEUNIER Nathalie, BAZIREAU Jean-Jacques, Hervé SABOURIN, BRAULT Fabrice, FAZILLEAU Christine, CHOLLET Marc, LAURENT Max, MARCHAND Bruno, POUGET Renaud, AMICEL Pascal, SCHMITT Susanne, PORCHER Nadette
Secrétaire de séance C. BAVEREL, secrétaire de mairie	Absent(s) excusé(s) : VIAUD Joëlle
Invité : Rémy CHAUCHEAU, président du Comité de Jumelage franco-allemand Fors / Penkun	

La séance est ouverte à 20 h 45.

ORDRE DU JOUR**1. [Approbation du procès verbal du 04 septembre 2013](#)**

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

Les actions du Comité de jumelage Fors-Penkun

Alain Fort remercie Rémy Chauveau, président du Comité de jumelage et ancien maire de la commune, d'être venu présenter, avec Susanne Schmitt, conseillère municipale et membre actif du même Comité, les remarquables actions qu'ils ont menées en septembre dernier. Puis il laisse la parole à Rémy Chauveau, lequel remercie la municipalité de l'accueillir pour en parler.

Présentation de Monsieur Rémy Chauveau :

Il rappelle que le jumelage franco-allemand est le plus développé d'Europe : Plus de 2 000 jumelages existent, soit plus de 4 000 communes françaises et allemandes impliquées.

Le jumelage Fors-Penkun a été officialisé en 1994 et, depuis, une vingtaine de rencontres ont eu lieu. Un des problèmes majeurs qui se posent à la grande majorité des Comités de jumelage est d'« assurer la relève » et donc d'impliquer les jeunes. C'est pourquoi le comité de jumelage de Fors a souhaité se rapprocher de l'école et des parents d'élèves afin de sensibiliser les familles sur ses activités et sur l'importance de la communication entre nos deux peuples.

C'est dans cette idée qu'a été mise en place, pendant l'année scolaire 2011-2012, l'expérience e-Twinning. Cette plateforme a été instaurée par l'Union Européenne pour développer les échanges entre écoles :



**Jumelage en ligne entre
les élèves
Fors - Penkun**

C'est un outil informatique qui permet aux élèves :

- d'apprendre ensemble et de partager leurs connaissances,
- d'échanger des points de vue,
- de se faire des amis,
- de prendre conscience que la société européenne est multilingue et multiculturelle.

E Twinning offre aussi:

- Assistance – Outils et ressources.
- Kits et modules pédagogiques pour enrichir et compléter un projet.

Le 3 mai 2011 une conférence a été organisée à Fors pour présenter aux enseignants et habitants de la commune le **système scolaire allemand et la plateforme internet eTwinning**.

Nathalie Aubry, enseignante en classe de CM2 à Fors, a saisi cette opportunité pour offrir à sa classe une ouverture culturelle supplémentaire : les élèves ont ainsi l'occasion de franchir les barrières linguistiques. Ils peuvent commenter les images, textes ou vidéos, construire des projets en commun et se faire de nouveaux amis dans un autre pays.



Le rôle de l'enseignante d'allemand, membre du Comité de Jumelage, a été essentiel pour la conduite du projet. Les animations proposées aux élèves de CM2 vont montrer la nécessité de connaître la langue de l'autre pour mieux communiquer.



A partir d'octobre 2011, les élèves ont aussi bénéficié toutes les semaines d'une initiation à l'allemand par l'intermédiaire de Susann Schmitt. Pour certains, c'est une motivation pour choisir l'allemand au collège.

En décembre 2011, la classe de Verena Grünberg répond aux lettres des élèves eTwinning à Fors. En attendant la validation du projet et l'ouverture du blog, une correspondance s'est établie (chaque



élève a son correspondant).

En janvier 2012, ouverture du blog « My twinspace » et premiers échanges via internet.



En mars 2012, Fors reçoit le prix de la ville euro-citoyenne 2012 en récompense de « son active participation à la diffusion d'une citoyenneté européenne chez les jeunes en France » **pour la conduite et la réussite de l'opération e-Twinning**. Les élèves sont tout naturellement très heureux et très fiers.

Juillet 2012 : Rencontre des élèves français avec les Allemands de Penkun, venus passer une semaine à Fors.

Septembre / octobre 2012 : Visite de 11 élèves eTwinning et de leur enseignante à Fors pendant les vacances scolaires allemandes (hébergement des élèves allemands dans les familles des élèves français).

Conclusion : C'est la première fois que les écoles s'impliquent dans un projet d'échange du comité de jumelage. Douze nouvelles jeunes familles ont participé à cet échange, ce qui devrait resserrer les liens et permettre d'assurer l'avenir du jumelage.

Sa réussite est essentiellement due à l'implication et l'étroit partenariat entre l'école primaire, le Comité de jumelage et la municipalité de Fors.

L'expérience E-twinning Fors-Penkun a été jugée suffisamment rare et originale par l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) pour être relatée dans deux revues spécialisées et surtout pour que deux représentants du Comité de Jumelage soient invités à participer en qualité d'intervenants à deux colloques d'envergure européenne, l'un à Bonn l'autre à Avignon :

La commission franco-allemande s'est réunie à Bonn, les 12 & 13 septembre 2013, dans le cadre du 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée, à l'initiative de l'AFCCRE et de son homologue allemand.

Plus de 200 élus locaux français et allemands ont échangé sur cette année jubilaire et sur l'état des lieux des relations franco-allemandes. Ils ont traité de questions très pratiques telles que **l'utilisation des nouveaux médias dans le cadre des jumelages, l'implication des jeunes, les relations entre le monde économique et les jumelages ou encore les perspectives d'avenir des jumelages franco-allemands.**

Le 22 janvier 1963, le chancelier Adenauer et le général de Gaulle signent le "Traité entre la République Française et la République Fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande" dans le salon Murat de l'Elysée. Dans une "déclaration commune" accompagnant le Traité, ils réaffirment leur conviction que "la réconciliation du peuple allemand et du peuple français, mettant fin à une rivalité séculaire, constitue un événement historique qui transforme profondément les relations entre les deux peuples".

Susanne SCHMITT, invitée par l'AFCCRE, y a présenté l'opération e-Twinning dans le cadre de l'atelier « jumelages et nouveaux médias. Les autres participants (qui représentaient des communes dont la plus petite comptait 14.000 habitants) ont été très « surpris » tant par la réussite du projet, que par le dynamisme du jumelage Fors-Penkun et l'énergie de son fonctionnement : dans les villes moyennes et grandes, les responsables ont beaucoup de problèmes à faire perdurer les jumelages.

Lors d'une cérémonie dans les locaux de l'ancien Bundestag, Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, Président de l'AFCCRE et Joachim GAUCK, Président de la République Fédérale d'Allemagne, sont intervenus conjointement devant 900 invités. Alain JUPPÉ a souligné « **le rôle précurseur des élus locaux pour la réconciliation entre la France et Allemagne par le biais des jumelages** et Joachim GAUCK a souligné l'importance d'un changement de génération. Les liens entre les villes jumelles sont le ciment des relations entre les pays européens.



Réunion OFAJ, du 2 au 5 septembre à Avignon

(Office franco-allemand pour la Jeunesse : institution favorisant l'échange et l'apprentissage interculturels entre jeunes résidant en France et en Allemagne)

sur le thème : « **Nouvelles perspectives pour l'apprentissage de la langue partenaire dans le secteur extra-scolaire** »

- Intérêt pour les comités de jumelage présents de promouvoir le travail linguistique extrascolaire et d'intégrer un jeune public dans ces programmes.
- La réforme des rythmes scolaires en France offre de nouvelles perspectives, des projets linguistiques pouvant être intégrés dans ces nouveaux temps d'activités périscolaires. L'élargissement des « Ganztagschulen » du côté allemand ouvre également des possibilités concernant l'offre d'AG linguistiques).
- Une coopération entre les écoles et les comités de jumelage peut permettre de profiter de ces nouveaux créneaux horaires, pour proposer des projets linguistiques avec le partenaire français.

Rémy-Chauveau a été invité à ce colloque, avec une trentaine de comités de jumelage français et allemands. **Il y a présenté l'opération e-Twinning**. Fors était la seule petite commune, le seul « village » - parmi des villes moyennes à grandes - à avoir tenté et réussi l'opération ...

Rémy Chauveau exprime la satisfaction et la fierté ressenties par tous les acteurs du projet e-twinning et par les membres du Comité de jumelage : la parution dans les revues spécialisées, l'attribution du prix de la ville euro-citoyenne et ces deux invitations à des colloques de portée européenne sont une réelle reconnaissance du travail accompli et de l'implication des protagonistes.

Alain Fort renouvelle ses félicitations et remercie tous les porteurs du projet.

Tous les deux soulignent que la richesse et la réussite de tels projets d'une part, mais aussi de la gestion d'un comité de jumelage au quotidien, sont liées à l'étroite collaboration entre la commune et le Comité « l'un(e) ne peut exister sans l'autre »

Ils précisent qu'il faut absolument continuer dans cette voie, la jeunesse est obligatoirement une piste pour faire perdurer demain le comité de jumelage ; Toutes les actions menées en ce sens méritent une étude, un accompagnement....

2.	Tarifs de la garderie municipale l'année scolaire 2013-2014	D-2013-079
Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2013 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20131001-FORS-2013-079-DE		

Le bilan de l'année 2012/2013 est positif. Les usagers sont globalement satisfaits.

La fréquentation est en hausse : 14.116 séances ont été facturées cette année, contre 12.788 en 2012/2013, 12.104 en 2010/2011 et 9.980 en 2009/2010.

La plus haute fréquentation est le soir entre la sortie des APS / APC et 17 h 30. C'est pourquoi l'année passée les tarifs ont été modulés en fonction de la période de présence de l'enfant.

Ce service emploie deux personnes le matin et jusqu'à six le soir pendant la période « de pointe », soit deux personnes de plus que l'année passée.

La Commission scolaire propose les tarifs ci-après pour l'année scolaire en cours :

Tarifs pour l'année scolaire 2013/2014	
Période	Prix de la séance
MATIN	1,45 €
SOIR T1 (de la sortie à 17h 30 maximum) et mercredi midi	1,50 €
SOIR T2 (de la sortie à au-delà de 17h 30)	1,85 €
Hors commune ***	1,85 €
Dépassement d'horaire après 18h30 (soit 6 séances à 1,85 €)	11,10 €

***** Tarifs hors commune :** il est précisé que la garderie municipale a vocation à recevoir exclusivement les enfants des habitants de Fors ; ces tarifs s'appliquent donc **UNIQUEMENT** à des demandes exceptionnelles – dûment motivées et acceptées préalablement par le maire – et concernant des enfants scolarisés à Fors.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs de garderie municipale présentés dans le tableau ci-dessus, dès le 1^{er} octobre 2013.

3. Les tarifs 2013-2014 du restaurant scolaire	D-2013-080
Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2013 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20131001-FORS-2013-080-DE	

Dominique Pougard, adjointe en charge des affaires scolaires présente aux membres du conseil le bilan financier et le bilan de fonctionnement du restaurant scolaire pour l'année 2012/2013.

Elle souligne que **le prix facturé par repas est** – comme les années passées – **inférieur au prix de revient et que le déficit supporté par la municipalité augmente**. En conséquence, elle propose une augmentation de tarif qui s'approche du prix de revient, l'objectif annoncé depuis quelques années étant de parvenir progressivement à un prix facturé égal au coût de revient sans main d'œuvre.

Année scolaire	Nombre de repas	Coût de revient par REPAS			Prix facturé repas enfant
		alimentaire	Avec charges d'énergie et d'entretien	Pour info avec main d'œuvre	
2009-2010	23 226	1,86 €	2,07 €	5,31 €	1,90 €
2010/2011	23 376	2,05 €	2,23 €	5,39 €	2,02 €
2011/2012	24 130	2,11 €	2,32 €	5,69 €	2,18 €
2012/2013	26 007	2,43 €	2,67 €	5,30 €	2,25 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **décide de fixer les tarifs de restauration scolaire comme suit, à compter du 1^{er} octobre 2013 :**

Catégorie de rationnaires	Tarifs
Enfant	2,32 €
Pique-nique	3,10 €
Employé communal	2,97 €
Instituteur subventionné	3,00 €
Instituteur non subventionné et personne extérieure	4,70 €
Stagiaire non rémunéré	2,00 €
Stagiaire rémunéré	3,00 €

4. Aménagement de sécurité de voirie : étude de devis

Ce point porté à l'ordre du jour ne pourra pas être traité faute d'avoir reçu à temps les devis concernés.

5. Prévoyance : adhésion à la convention de participation mise en place par le Centre de gestion de la F.P.T. des Deux-Sèvres, dans le cadre de la protection sociale complémentaire, pour le volet Prévoyance **D/2013-081**

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2013 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20131001-FORS-2013-081-DE

Le Conseil municipal de Fors,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 janvier 2013 décidant de se joindre à la mise en concurrence engagée par le Centre de gestion de la FPT des Deux-Sèvres,

Vu les délibérations du conseil d'administration du Centre de gestion de la FPT des Deux-Sèvres en date du 11 juin 2012 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale prévoyance et du 10 juin 2013 retenant HARMONIE MUTUELLE,

Vu la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de gestion de la FPT des Deux-Sèvres et HARMONIE MUTUELLE,

Vu l'avis du Comité technique paritaire placé auprès du Centre de gestion,

Vu l'exposé du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- 1) d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et aux agents PERMANENTS de la collectivité, de droit public et de droit privé, en activité, pour le risque prévoyance,** c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques liés à l'invalidité et au décès, selon le choix des agents.

Pour ce risque, la participation financière de la commune de Fors sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CDG de la FPT des Deux-Sèvres pour son caractère solidaire et responsable.

- 2) de fixer le montant unitaire de participation comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2014 : 5 euros (cinq euros) par agent et par mois, pour un horaire hebdomadaire de 35 heures, la participation étant versée au prorata du temps de travail hebdomadaire.**
- 3) de retenir le régime indemnitaire dans la base de cotisations des différentes garanties.**
- 4) d'adhérer à la convention de participation Prévoyance Centre de gestion de la FPT des Deux-Sèvres / Harmonie mutuelle pour un effet au 1^{er} janvier 2014 et pour une période de 6 années.**
- 5°) d'autoriser le Maire à signer la convention et tout acte ou document en découlant.**

Le conseil prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

6.	Ouverture d'un poste d'adjoint technique 1ère classe	D/2013-082
Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2013 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20131001-FORS-2013-082-DE		

Afin de pourvoir au remplacement de Sébastien JOUIN qui est muté au Conseil général à compter du 1^{er} novembre prochain, une offre d'emploi pour un poste d'**agent polyvalent d'entretien des bâtiments, au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe**, est parue sur le site du Centre de gestion.

Or, parmi les candidatures reçues, il s'avère que des postulants ont le grade d'adjoint technique 1^{ère} classe. Il convient donc d'ouvrir le poste correspondant au cas où l'un d'eux serait la personne retenue. Considérant la nécessité d'ouvrir un poste au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe, en raison du remplacement d'un agent muté au Conseil général au 1^{er} novembre 2013 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- L'ouverture d'un poste **d'adjoint technique 1ère classe, permanent, à temps complet**
- La rémunération est celle afférente au cadre d'emploi et grade d'adjoint technique de 1ère classe, à l'échelon correspondant à l'ancienneté acquise.
- A cette rémunération s'ajoute le versement d'une prime mensuelle correspondant au paiement du régime indemnitaire institué par la délibération n° D/2013-002 pour le cadre d'emploi et le grade concernés.
- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé sont inscrits au chapitre 12 du budget primitif.

A l'issue du recrutement, l'un des deux postes sera fermé.

7.	Modification des horaires de David Guilberteau	D/2013-083
Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2013 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20131001-FORS-2013-083-DE		

Monsieur le maire informe les participants que, à la suite de la réforme des rythmes scolaires, l'emploi du temps de David Guilberteau est modifié. Le volume horaire hebdomadaire réalisé pour la commune de Fors va augmenter. Accord a été passé avec la Communauté de communes Plaine de Courance pour que son volume horaire hebdomadaire reste identique (35 h) ; la modification s'appliquera sur la seule répartition entre communauté de communes et commune, cependant, le planning fourni à ce jour par la CCPC n'est pas assez explicite pour que l'on puisse calculer cette nouvelle répartition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal de Fors décide :**

- **d'accepter l'augmentation du volume horaire de David Guilberteau**, en fonction d'une nouvelle répartition qui reste à définir avec la Communauté de communes Plaine de Courance
- de soumettre, conformément à la législation, cette augmentation à l'avis du CTP lors de sa prochaine séance.

8.	Sinistre des salles associatives : décision d'ester en justice	D/2013-084
Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2013 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20131001-FORS-2013-084-DE		

Les démarches amiables engagées par Me JOUTEUX n'ayant donné aucun résultat, il nous propose d'engager une procédure de référé provision.

Cette procédure, très rapide, permet de demander au Tribunal, de condamner les responsables des malfaçons, à verser à la Commune de Fors, une provision sur les frais engagés pour la remise en état de la toiture. La provision peut correspondre à la totalité du coût des travaux. L'ordonnance rendue par le Juge des référés est immédiatement exécutoire, même en cas d'appel de la décision.

Maître Jouteux propose d'assigner en référé le maître d'œuvre, l'entreprise Dufour et la Socotec. Nadette Porcher et Alain Fort pensent qu'il faudrait assigner également leurs assurances respectives, la MAF et la Mutuelle de Poitiers puisque leur solvabilité est certaine et qu'il sera donc plus facile de faire exécuter la décision. Ils interrogent l'avocat.

Si le juge des référés déboute la commune de ses demandes, il restera la possibilité d'assigner au fond, procédure beaucoup plus longue.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide de confier la défense des intérêts de la commune à Maître Jouteux, et donne son accord pour faire délivrer l'assignation en référé provision contre : M. Philippe Chaillou (architecte et maître d'œuvre), l'entreprise DUFOUR (charpentier) et la Socotec (bureau de contrôle).**

9. QUESTIONS DIVERSES

1. BUS SCOLAIRE

Le transporteur n'est plus le même que les années passées ; Plusieurs problèmes sont apparus depuis la rentrée :

- *le chauffeur qui assure la ligne « Les Sanguinières – Fors - Juscorps – St Martin » emprunte régulièrement des voies non prévues au circuit établi*
- *des parents se plaignent que les horaires ne sont pas respectés*
- *d'autres ont signalé que le bus démarre avant que les enfants aient bouclé leur ceinture de sécurité*

Une lettre de réclamation a été adressée aux transports Sarrazin. Le responsable a aussitôt répondu et promis de régler ces problèmes immédiatement :

- *les bus scolaires emprunteront dorénavant les circuits établis, dont une partie a été revue*
- *les chauffeurs veilleront à ce que tous les enfants aient bouclé leur ceinture de sécurité avant de démarrer*
- *Ils veilleront aussi à respecter les horaires dans toute la mesure du possible.*

Cependant, il convient de rappeler aux parents que **les horaires affichés sont ceux du départ du bus depuis le point donné et non ceux d'arrivée du bus à ce même point.** Il est donc normal qu'il leur soit demandé d'arriver avant l'heure donnée...

Un affichage en ce sens sera fait aux arrêts des bus scolaires.

2. ÉLECTIONS MUNICIPALES : Organisation les 23 et 30 mars 2014 - Décret n° 2013-857

*L'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires aura lieu les **dimanches 23 et 30 mars 2014**. Aucune zone ne se trouve en période de congés scolaires à ces dates. Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.*

Par ailleurs, pour la première fois en 2014, les électeurs des communes de 1 000 habitants et plus éliront, en même temps que les conseillers municipaux, et par le même bulletin de vote, le ou les conseillers communautaires représentant leur commune au sein des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles). Les électeurs de telles communes sont donc également convoqués pour procéder à l'élection de leurs conseillers communautaires.

La commune de Fors est concernée par cette dernière mesure. Les électeurs forsitains seront convoqués pour élire leurs représentants au nouvel EPCI résultant de la fusion-extension de la Communauté de communes Plaine de Courance avec la CAN

3. FUSION de la CAN et de la Communauté de communes PLAINE DE COURANCE

Les réunions de travail continuent à avoir lieu une fois par semaine ; Alain Fort et Stéphanie Delgutte y assistent régulièrement.

La réunion de la CDCI qui s'est tenue récemment n'a apporté aucun changement pour notre périmètre : **au 1^{er} janvier 2014, la fusion-extension aura bien lieu et la Communauté de communes Plaine de Courance n'aura plus d'existence légale.**

Une réunion de l'ensemble des élus concernés aura lieu en octobre et des réunions d'information de la population se tiendront avant la fin de l'année.

4. ÉCLAIRAGE PUBLIC

La commune a conclu en avril 2013, avec SEOLIS, des contrats pour l'entretien et la mise aux normes du réseau d'éclairage public. Selon les clauses établies, SEOLIS disposait d'un délai de quatre mois pour achever l'entretien et six mois pour la mise aux normes (remplacement des lampes à vapeur de mercure notamment).

Une nette amélioration du fonctionnement de l'éclairage public a été constatée, cependant des portions du réseau sont encore défaillantes. Hervé Piéfort, garde-champêtre, est chargé de réaliser l'état des lieux des dysfonctionnements. Monsieur le maire rencontre mardi 9 octobre le responsable de SEOLIS afin de faire le point sur l'avancement des travaux et les dysfonctionnements restants.

6. ROND-POINT de la RUE DE LA MAIRIE

Face aux critiques émises à l'encontre du nouveau rond-point mis en place au carrefour de la rue de la Mairie et de la rue de la Gare, Stéphane Bonnin tient à rappeler que **ce giratoire a vocation à être contourné et non franchi et qu'à une vitesse adaptée (environ 30 km/h), ce contournement ne pose aucun problème.**

Alain Fort rappelle que, dans chaque commune, ces aménagements font suite à des demandes de la population. La plupart du temps, les riverains se plaignent des excès de vitesse survenant « devant leur pâté de maisons ». A la réalisation, obligatoirement ces aménagements apportent des contraintes que chacun doit respecter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 35

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 1er octobre 2013

N° délibération	Nomenclature « ACTES »		Objet de la délibération	page
D-2013-079	7.1	Décision budgétaire	Tarifs de la garderie municipale à compter du 1 ^{er} octobre 2013	3-4
D-2013-080	7.1	Décision budgétaire	Tarifs de la restauration scolaire à compter du 1 ^{er} octobre 2013	4
D-2013-081	4.1.	Fonction publique : personnel titulaire	Adhésion à la Convention de participation « protection sociale complémentaire prévoyance » souscrite par le CdG 79 et vote d'une participation de 5 € par mois et par agent, au prorata du temps de travail	5
D-2013-082	4.1.	Fonction publique : personnel titulaire	Ouverture d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, au 1 ^{er} octobre 2013	6
D-2013-083	4.1.	Fonction publique : personnel titulaire	Modification des horaires de travail de D. Guilberteau et passage devant le CTP	6
D-2013-084	5.8.	Décision d'ester en justice	Maître Jouteux (La Rochelle) est autorisé à ester en justice pour le compte de la commune et à faire délivrer une assignation en référé provision contre M. Philippe Chaillou, l'entreprise DUFOUR et la Socotec	6-7

Emargements des membres du conseil municipal du 1er octobre 2013

Le maire, Alain FORT	
Stéphanie DELGUTTE, adjointe	Dominique POUGNARD, adjointe
Stéphane BONNIN, adjoint	Rémy GUIOCHON, adjoint
Patrice BARBOT	Nathalie BERNAUDEAU-MEUNIER
Jean-Jacques BAZIREAU	Hervé SABOURIN
Fabrice BRAULT	Marc CHOLLET
Christine FAZILLEAU	Max LAURENT
Bruno MARCHAND	Renaud POUGET
Pascal AMICEL	Susanne SCHMITT
Nadette PORCHER	Joëlle VIAUD absente-excusée